

**SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016****RAPPORT N° EDU 12****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ CHÂTEAU DE LUNÉVILLE****9367****4 - Mission Education****42 - Château des Lumières à Lunéville**

Conformément aux orientations définies par l'assemblée départementale le 14 décembre 2009, les six dernières saisons ont permis de développer et fidéliser un large public notamment familial (déjà près de 170 000 personnes pour les 3 premiers trimestres de 2016, hors fréquentation du parc des Bosquets) et de faire du château un site culturel et touristique reconnu régionalement et nationalement.

Après dix-sept ans de conduite d'une démarche de restauration et de valorisation du château de Lunéville, un constat partagé montre que le projet actuel de valorisation du château des Lumières a atteint aujourd'hui ses limites en terme de lisibilité du monument, de fréquentation, de qualité de réponse aux attentes des visiteurs, de capacité à mobiliser les moyens financiers adéquats pour la poursuite de la mise en œuvre des investissements nécessaires, d'adaptation de la gouvernance aux évolutions régionales ou de proximité, d'accompagnement par l'initiative privée...

Pour ces raisons, la recherche d'un nouveau modèle économique, culturel et touristique réunissant toutes les parties prenantes constitue l'orientation principale de cette année 2017.

Aussi, compte tenu de ce constat et sur la base du diagnostic de l'étude coordonnée par la Caisse des Dépôts et Consignation, les collectivités et l'Etat ont été sollicités quant à leur adhésion à une démarche visant à la création d'un centre culturel et artistique de rencontres dont le concept serait : « Lunéville, entre château et jardin : la vie à la cour de Lorraine, ou l'Europe des antichambres, un lieu de découverte artistique et scientifique ».

Ils reconnaissent l'efficacité d'une maîtrise d'ouvrage unique du projet porté par le département et de l'unicité de propriété. Cette dernière se concrétisera lors de cette session de décembre par l'acquisition de l'aile sud-est du Château de Lunéville, qui appartient à l'Etat.

Ils souhaitent la création rapide d'un espace de compréhension du château de 700 m<sup>2</sup> destiné à rendre plus lisible le monument et son histoire

Ils s'accordent enfin sur l'impérieuse nécessité de se doter d'une structure publique de pilotage et de coordination, rassemblant les collectivités, chargée de mener à bien l'émergence du centre culturel et artistique de rencontres selon le concept retenu. Ce travail débutera dès janvier 2017.

Quant à la saison culturelle 2017, elle s'orientera autour, notamment d'une valorisation du château et de la commémoration du 350<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Germain Boffrand, architecte du château. La saison s'appuiera également sur des manifestations bien ancrées qui participent à l'image du château en valorisant notamment l'espace du parc et du jardin comme les nuits des jardins de lumière et sur la dimension européenne et internationale développée à travers ces événements et sur l'ensemble des rendez-vous proposés. L'Institut d'Histoire Culturelle Européenne - I.H.C.E. et le Centre Régional de l'Image - C.R.I. des Lumières au travers de sa programmation, confirment cette ambition de positionner le château comme lieu de ressources et d'échanges internationaux.

Pour l'exercice 2017, le Château des Lumières continuera à développer ses recettes en poursuivant ses activités de locations des espaces et à maintenir les accès payant des espaces restaurés et des événements (déjà près de 108 000 € HT pour les 3 premiers trimestres de 2016), permettant ainsi de rationaliser les dépenses du département pour le site.

## **P141 - SITES STRUCTURANTS DEPARTEMENTAUX : CHATEAU DES LUMIERES A LUNEVILLE**

### **A - Investissement**

#### Dépenses

#### **Cours et jardins 2016-2020**

Il est proposé d'inscrire 145 000 € de crédits pour les cours, le parc et le jardin. Ils permettront de répondre aux besoins des dépenses courantes de travaux et d'acquisitions nécessaires à l'exploitation du site.

#### **Galerie et ses salons**

Pour l'année 2017, il est proposé d'inscrire 437 000 € de crédits destinés aux indemnités de concours d'architecture, à la conduite des études d'avant-projet et projet de maîtrise d'œuvre, à l'instruction déclarative des dossiers d'autorisation de travaux.

## Prévisionnel de cofinancement envisagé

Fondation du patrimoine (Million des donateurs)	1 000 000 €
Subvention Etat	327 360 €
Subvention Région	327 360 €
Autofinancement Département	1 045 280 €
<b>Total</b>	<b>2 700 000 €</b>

### Etudes générales

74 000 € de crédits sont proposés sur l'enveloppe « études générales ».

10 000 € sont destinés à la réalisation d'éventuelles études pour le développement du projet du château en lien avec la création d'une nouvelle structure juridique pour la gestion du site.

64 000 € de crédits sont proposés pour réaliser une étude de campagnes de sondages et de préservations des existants, ainsi qu'une étude d'ingénierie sur le renforcement et/ou restitution des ouvrages structurels primaires. Ces études feront suite aux mesures de sécurité prises en urgence fin 2016 en raison de déchaussements de plusieurs pierres de l'escalier d'honneur nord et des balustrades.

### Halle à grains

Il est proposé l'inscription de 5 000 € pour la sauvegarde du patrimoine.

### Musée acquisitions et restauration des collections

Dans le cadre du programme annuel d'acquisitions et de restauration des collections d'œuvres d'art du musée, 129 000 € sont proposés à l'inscription.

### Acquisitions et travaux divers

Il est proposé d'inscrire 185 000 euros de crédits pour engager les travaux d'entretien et de maintenance du château mais aussi pour renouveler le matériel nécessaire à l'activité du site.

Au total, il est donc prévu d'inscrire en 2017 un montant de 975 000 € de crédits d'investissement pour le Château des Lumières.

### Recettes

Pour l'ensemble des programmes en 2017, les recettes prévisionnelles sont estimées à 229 000 € et se répartissent comme suit :

La ville de Lunéville apporte un soutien de 100 000 € pour l'entretien des parcs et bosquets, et la restauration du château, le reliquat de sa contribution annuelle pour la restauration et les acquisitions du musée étant évalué à 129 000 € fin 2015.

## **B - Fonctionnement**

### Dépenses

#### **Gestion courante**

Concernant les charges de fonctionnement liées à la gestion courante du site, il est proposé d'inscrire 603 200 € de crédits afin de couvrir les dépenses de fluides, d'énergie, de gardiennage, de locations de matériels, de maintenance et de fournitures diverses.

#### **Animations**

La saison s'orientera autour notamment d'une valorisation du musée du château et de la commémoration du 350<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Germain Boffrand, architecte du château. Il est également envisagé de poursuivre les événements majeurs en lien avec la dimension européenne et internationale du Château des Lumières avec la nuit des jardins de lumière. Pour mener à bien cette programmation culturelle au Château des Lumières à Lunéville, il est proposé d'inscrire 101 800 € de crédits de paiement en 2017.

#### **Subventions de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire des crédits de subventions à hauteur de 55 000 € en 2017, répartis comme suit :

- Association Lunéville Château des Lumières : 20 000 €.

L'association « Lunéville, Château des Lumières » a été créée afin que s'organise et se développe la mobilisation en faveur de la reconstruction et que soit promu le projet culturel et touristique. Aujourd'hui, grâce à une communication suivie avec les donateurs et partenaires, l'association contribue à entretenir une dynamique qui se traduit par une poursuite des dons. Cette communication prend forme notamment par la vente de produits dérivés via une boutique située dans la salle des gardes. Par ailleurs, l'association anime et développe le club des partenaires qui compte aujourd'hui plus de 40 entreprises et commerces adhérents, et le club des mécènes.

- Association des amis du patrimoine de Froville : 35 000 €

En lien avec la programmation artistique et culturelle du château des Lumières, l'association organise le concours international de chant baroque destiné à promouvoir de jeunes artistes mais également à dynamiser les écoles de musique et à mobiliser les acteurs culturels du territoire.

Au total, il est donc prévu d'inscrire en 2017 un montant de 760 000 € de crédits de fonctionnement (gestion courante, animations et subventions) pour le Château des Lumières.

## Recettes

Les recettes prévisionnelles en 2017 sont estimées à 60 000 € réparties comme suit :

Subvention Etat (participation aux frais de gardiennage et fluides armée) à hauteur de 60 000 €.

## **P147 – MANIFESTATIONS ET ACTIVITES DES SITES TOURISTIQUES (MAST)**

Le budget annexe MAST (Manifestations et Activités des Sites Touristiques) du Château des Lumières intègre l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux événements et manifestations participant aux produits d'activités du site (billetterie spectacles et expositions, locations de salles, visites guidées, ventes de produits...). Il est présenté en équilibre grâce à des subventions de partenaires, sans dotation départementale, depuis 2013.

### **A - Investissement**

Il n'est pas prévu d'inscription de crédits d'investissement au MAST en 2017.

### **B - Fonctionnement**

#### Dépenses

Le budget de fonctionnement du MAST en 2017 est fixé à 520 000 €.

Les dépenses sont liées à des animations ou activités générant des recettes : commémoration du 350<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Germain Boffrand, concerts, pièces de théâtres, expositions, événements d'envergure. La répartition entre les différentes imputations budgétaires est fondée sur le réalisé 2016 et tient compte de l'estimation des principales dépenses attendues.

#### Recettes

En 2017, les recettes attendues à hauteur de 520 000 € sont réparties comme suit :

- 400 000 € de subvention Région (convention cadre de partenariat 2015-2018),
- 85 000 € de produits d'activités (ventes de catalogues, billetteries d'exposition, spectacles et concerts, location audioguides et sulkys, inscriptions aux ateliers de pratiques artistiques),
- 15 000 € de produit des locations de salles à des tiers,
- 10 000 € de subvention d'Etat en lien avec la programmation culturelle,
- 10 000 € de fonds européens pour la programmation culturelle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 14 H 25, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, Mmes LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary et M. PIZELLE Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, MM. BINSINGER Luc, CORZANI André et Mme ALTERMATT Maryse**.

## DELIBERATION

### RAPPORT N° 12 - 4 - MISSION EDUCATION - 42 - CHÂTEAU DES LUMIÈRES À LUNÉVILLE

Mme CREUSOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect</b>	<b>14 Château des Lumières à Lunéville</b>	<b>715 000</b>	<b>760 000</b>
Programme	P141 – 141 Sites structurants départementaux : Lunéville	715 000	760 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	652 800	665 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 700	40 000
65	Autres charges de gestion	20 500	55 000

courante		
<b>TOTAL</b>	<b>715 000</b>	<b>760 000</b>



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect</b>	<b>14 Château des Lumières à Lunéville</b>	<b>800 000</b>	<b>975 000</b>
Programme	P141 – 141 Sites structurants départementaux : Lunéville	800 000	975 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
10001	Château de Lunéville (opération votée M52)	355 000	640 000
20	Immobilisations incorporelles	85 000	3 000
204	Subventions d'équipement versées	15 000	0
21	Immobilisations corporelles	345 000	332 000
<b>TOTAL</b>		<b>800 000</b>	<b>975 000</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect</b>	<b>14 Château des Lumières à Lunéville</b>	<b>62 000</b>	<b>60 000</b>
Programme	P141 – 141 Sites structurants départementaux : Lunéville	62 000	60 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
74	Dotations, subventions et participations	62 000	60 000
<b>TOTAL</b>		<b>62 000</b>	<b>60 000</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>Education</b>		
<b>Pol. Sect</b>	<b>14 Château des Lumières à Lunéville</b>	<b>328 333</b>	<b>229 000</b>
Programme	P141 – 141 Sites structurants départementaux : Lunéville	328 333	229 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
13	Subventions d'investissement	328 333	229 000
<b>TOTAL</b>		<b>328 333</b>	<b>229 000</b>

## BUDGET PRIMITIF du MAST – Eléments réels

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
Investissement	3 200	0	3 200,00	0
Fonctionnement	602 800	520 000	602 800	520 000
<b>TOTAL</b>	<b>606 000</b>	<b>520 000</b>	<b>606 000</b>	<b>520 000</b>

Le budget principal ne participe pas au budget du MAST.

--ooOoo--

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central figure holding a staff and a banner. The text around the seal reads "CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Mathieu Klein".

Mathieu KLEIN